



Haute-Savoie  
74160

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-41**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE.

**Membres présents (13) :** Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Sophie GIROD, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND.

**Absents excusés ayant donné procuration (4) :** Carole VINCENT à Jean-Charles LAVERRIERE, Eve ROUKINE à Lionel VESIN, Alan SORRENTI à Christophe DESBIOLLES, Sophie MULLER COWLEY à Véronique VERGUET

**Présents : 13**

**Absents : 4**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Véronique VERGUET

**Délibération n° 2022-41 : Création d'un emploi permanent, agent polyvalent des services techniques**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Effectuer divers travaux d'entretien courant et de réparation des voies et des espaces publics de la commune,
- Maintenir en état de fonctionnement les équipements et bâtiments et réaliser des travaux de 1<sup>er</sup> niveau,
- Effectuer l'entretien des espaces verts et naturels de la commune.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 11 octobre 2022 pour les missions suivantes :

- Effectuer divers travaux d'entretien courant et de réparation des voies et des espaces publics de la commune,
- Maintenir en état de fonctionnement les équipements et bâtiments et réaliser des travaux de 1<sup>er</sup> niveau,
- Effectuer l'entretien des espaces verts et naturels de la commune.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie C, du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2<sup>o</sup> du Code Général de la Fonction publique : pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. La rémunération des agents contractuels est calculée sur la base des indices du grade de référence et tient compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience

#### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent, à temps complet, relevant de la catégorie C et du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer les missions d'agent polyvalent des services techniques,
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Fait et délibéré à Neydens le 11 octobre 2022

Pour le Maire empêché et par suppléance

Le Maire-Adjoint,

Jean-Charles LAVERRIERE



Le secrétaire de séance,  
Véronique VERGUET

A blue ink signature of Véronique Verguet, written in a cursive style.